



AVIS PUBLIC

Prenez avis qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage se tiendra le 25 septembre 2023 à 18h30, à la salle du conseil sise au 200, Côte de la Mer, lors de laquelle les affaires suivantes seront soumises :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Projet de démolition du logement du 516A route du Fleuve
4. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) sur ce projet
5. Audition publique concernant ce projet
6. Décisions du Comité de démolition relativement à ce projet :
 - a) Concernant le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé
 - b) Concernant la demande de démolition partielle
7. Levée de la séance

Prenez note que lors de cette séance, le conseil municipal s'attribue les fonctions du comité de démolition conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement numéro 2023-07-441 relatif à la démolition d'immeubles de la Municipalité.

Donné à Notre-Dame-du-Portage ce 22 septembre 2023,

Marie-Hélène Harvey
Directrice générale et greffière-trésorière